

PROCES VERBAL PROVISOIRE N° 335

Conseil Municipal du 19 septembre 2025

Séance ordinaire du 19/09/2025

Date de convocation 15/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf du mois de septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Serge DAL BIANCO Maire.

Présents : Serge DAL BIANCO, Gilles BALLAZ, Michel BUGAYSKI, Pascal BINET, Marie-Hélène BOCQUIN, Betty BOUVIER, Dominique LAVOINE, Jean-Paul MERMOZ, Gauthier MESTRALLET, Bruno PALENI, Marie-Noëlle RICHON, Alain SIBILLE.

Excusés : Thierry CHAMIOT, Rachel CUVEX-MICHOLIN

Secrétaire de séance : Jean-Paul MERMOZ

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 14 - Présents : 12 – Excusés : 2 – Pouvoirs : 0 – Votants : 2

Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le compte-rendu de la séance du 16 juin 2025**

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point ci-dessous :

- CA ARLYSÈRE : approbation du rapport 2025 de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées

1. CA ARLYSÈRE : cession écrans multifonctions-borne d'information

20250919-16

Le Maire informe l'assemblée que la Communauté d'agglomération Arlysère, dont la commune est membre, a proposé la cession gratuite à compter du 1er janvier 2026 de l'écran multifonctions (visioconférence, projection...) ainsi que la borne d'information qui pourra être dédiée à de nouvelles fonctions selon les ambitions propres de chaque Mairie: affichage légal (publications officielles municipales), accueil, orientation, bandeau publicitaire, publications de modules spécifiques etc... Cette cession entre dans le cadre de la valorisation des biens publics, et du soutien aux communes membres.

Elle porte sur les équipements suivants: 1 écran MEETING PAD INDOOR 55 • 1 borne TOUCHWYN Indoor/WAVE 32. La cession est réalisée à titre gratuit et répond à un intérêt public local, autorisant les transferts de biens entre un EPCI et ses communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE la cession à titre gratuit par la Communauté d'agglomération Arlysère du matériel décrit ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette cession, à prendre possession du matériel et à procéder à son intégration dans l'inventaire communal.

2. PERSONNEL : renouvellement contrat d'assurance groupe risques statutaires

20250919-17

Le Maire expose :

- que dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie pour la période 2026-2029, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a lancé un marché public. L'offre retenue est celle du groupement d'entreprises conjoint constitué des sociétés DIOT SIACI / GROUPAMA.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer,

VU l'exposé de M. le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés,

Vu l'article 26 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2ème alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu la délibération n° 45-2025 du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 8 juillet 2025, autorisant le Président du Cdg73 à signer le marché avec le groupement DIOT SIACI / GROUPAMA,

Vu la délibération n° 46-2025 du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 8 juillet 2025 approuvant la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le Cdg73 (2026-2029),

APPROUVE l'adhésion au contrat groupe pour la couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie et attribué au groupement DIOT SIACI / GROUPAMA, selon les caractéristiques

- suivantes :
- Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 1^{er} janvier 2026)
 - Régime du contrat : capitalisation
 - Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois.
 - **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés**

- **Risques garantis** : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de longue maladie, congé de longue durée, maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant, congé de maladie ordinaire et le temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, temps partiel pour raison thérapeutique en lien avec un arrêt préalable, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.
- **Conditions** :
avec une franchise de 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 6,21 % de la masse salariale assurée.

DECIDE d'adhérer au contrat d'assurance groupe porté par le Cdg73 pour la couverture des risques statutaires (période 2026-2029).

APPROUVE la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Cdg73.

AUTORISE le Maire à signer la convention précitée avec le Cdg73.

AUTORISE le Maire à signer tous actes nécessaires à cette adhésion.

3. FINANCES : décision modificative

20250919-18

Le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à des modifications de crédits pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la commune.

INVESTISSEMENT Dépenses/Recettes	D Diminution de crédits	D Augmentation de crédits	R Diminution de crédits	R Augmentation de crédits
D 2183 : Matériel informatique		2 000.00 €		
D 2184 : Matériel de bureau et immobilier		25 000.00 €		
TOTAL D 21 Immobilisations corporelles		27 000.00 €		
D 231 : Immobilisations corporelles en cours	26 000.00 €			
TOTAL D 23 Immobilisations en cours	26 000.00 €			
R 024 : Produits des cessions d'immob				1 000.00 €
TOTAL 024 Produits des cessions				1 000.00 €
TOTAL	26 000.00 €	27 000.00 €		1 000.00 €
TOTAL GENERAL		1 000.00 €		1 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : APPROUVE cette décision modificative.

4. CA ARLYSERE : approbation du rapport 2025 de la CLECT

20250919-19

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer l'Assemblée lors de la fixation des Attributions de Compensations (AC) ou de leur modification.

Dans ce cadre, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 11 septembre dernier pour évaluer les restitutions de compétences et les charges liées aux Communes concernées.

Les restitutions de compétences ci-après ont été approuvées lors de cette CLECT :

- Itinéraires de Raquettes hivernaux
 - Communes concernées : Crest-Voland / Cohennoz / Flumet / La Giettaz / Notre Dame de Bellecombe / Saint Nicolas la Chapelle
- Périscolaire du midi
 - Communes concernées : Cléry / Notre Dame des Millièrès / Verrens-Arvey
- Transport Inter écoles du Val d'Arly
 - Communes concernées : Crest-Voland / Cohennoz / Flumet / La Giettaz / Notre Dame de Bellecombe / Saint Nicolas la Chapelle

Les montants de chaque restitution sont indiqués dans le rapport joint en annexe.

Le rapport de la Commission doit désormais être entériné par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant des deux tiers de la population totale. Il sera, accompagné de l'avis

des Communes membres, transmis aux Conseillers Communautaires, en préparation du Conseil d'Agglomération de décembre prochain, pour détermination, par ce dernier, des Attributions de Compensation Définitives 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de CLECT 2025 de la CA Arlysère joint en annexe.

Affaires diverses :

1 Parc Photovoltaïque « Les Iles »

Le projet de production d'énergie photovoltaïque porté par la SEM EnR de Savoie a été lauréat de l'Appel d'Offres organisé par la Commission de Régulation de l'Energie.

C'est une étape fondamentale pour la poursuite du projet, avec une garantie du tarif de rachat de l'énergie produite sur 20 ans.

Les prochaines étapes sont :

- le bail de location du terrain, entre la Commune et la SEM EnR.
- la création de la société, Saint-Vital Energie.
- l'appel d'offres pour les travaux.

2 Présentation d'un projet de vidéoprotection

La municipalité réfléchit à la possibilité d'installer des caméras de vidéoprotection, comme l'ont fait les communes de Frontenex et Montailleur.

C'est la Cellule de Prévention Situationnelle et vidéoprotection de la Gendarmerie Départementale qui propose un diagnostic et des préconisations en termes d'emplacement et de nombre de caméras.

Le 09 septembre, le Maire a reçu les experts de la gendarmerie pour une première réunion définissant la stratégie et les objectifs d'une telle installation.

Le but étant de repérer les auteurs de délits ou d'incivilités, comme les dépôts sauvages d'ordures.

La réflexion se poursuit au sein du Conseil Municipal qui devra délibérer pour la mise en place du dispositif.

- Rentrée scolaire

Regroupement pédagogique des écoles de St-Vital et Montailleur :

94 élèves ont repris la classe dans les deux écoles du RPI, dont 47 élèves pour St-Vital et 47 pour Montailleur.

Saint-Vital : 47 enfants Mme Anne DUBOIS (directrice) : CM1-CM2 : 26

Mme Christine VILLENEUVE : CE1-CE2 : 21

Montailleur : 47 enfants Mme Blandine ALBRIEUX (directrice) GS-CP : 23

Mme Anne BAIWIR : PS-MS : 24

- Infos bibliothèque

Après 3 semaines de fermeture pour déménagement l'équipe de bénévoles reçoit de nouveau ses lecteurs dans une nouvelle bibliothèque lumineuse, moderne et colorée. Différents espaces ont été créés : coin cocooning pour les petits, un coin dédié aux ados, un petit salon pour les adultes et un coin où l'on peut jouer.

De nombreuses nouveautés sont présentes du fait des prêts de Savoie Biblio, de la médiathèque d'Albertville et des acquisitions faites en fonds propre.

Une importante suggestion de livres en gros caractères ou textes lus est proposée pour les personnes éprouvant des difficultés visuelles.

La bibliothèque s'est également dotée de nombreux jeux de société (ex : TTMC, SKYJO, CODE NAMES, PIOUPIOU, QWIRKLE...) et vous invite à venir jouer durant la permanence du mardi de 16h30 à 19 h.

Les inscriptions et les prêts sont gratuits pour tous.

Le catalogue en ligne ***bibliotheque-saintvital.fr*** est accessible à tous, il permet de visualiser les collections et de faire des réservations en ligne.

Pour les non-inscrits prendre contact avec l'équipe de bénévoles qui se fera un plaisir de vous guider.

Nous rappelons que le portage de livres à domicile est possible pour toute personne éprouvant des difficultés à se déplacer.

Rappel horaire :

Mardi : 16 h 30 - 19 h

Jeudi : 15 h - 18 h (pendant les périodes scolaires)

Samedi : 10 h à 11h30

Dates à retenir pour ce dernier trimestre :

- **Après-midi - jeux de société - Samedi 18 octobre - 14 h – 17 h**

Nous vous proposons un moment de partage et de convivialité intergénérationnel. N'hésitez pas à venir seul, en famille ou avec des amis pour jouer et découvrir de nouveaux jeux sans oublier les classiques tels que le Scrabble ou la belote etc.....

- **Matinée découverte pour les nounous - Vendredi 14 novembre - 10 h à 11 h**
- **Soirée Pyjama pour les 5 -10 ans - Mardi 18 novembre à partir de 17 h 30 - 19h**
- **Atelier déco Noël - Samedi 13 décembre - 14 h - 17h**

Pour nous joindre :



: bibliotheque-saintvital@laposte.net



: **06 88 78 96 99** (Pendant les permanences)



: **Commune de Saint-Vital**

Dates à retenir

- Inauguration Bibliothèque-Cantine-Accueil Périscolaire

La population est invitée à l'inauguration le **vendredi 14 novembre 2025 à 17h00**.

- Repas des aînés du samedi 6 décembre :

Le conseil municipal invite tous les Sanviotains de plus de 65 ans au traditionnel repas des aînés qui aura lieu le samedi 06 décembre 2025. « Bonne humeur – Bon repas et ambiance garantie »

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h30.

Le Maire,

Serge DAL BIANCO

Le Secrétaire de séance

Jean-Paul MERMOZ

PV PROVISOIRE Approbation lors du prochain Conseil Municipal

Etat Civil

- Naissances de :

. Adrien fils de Aurélie Peylin et Frédéric Blanco,

. Eloan fils de Kelly et Sylvain Strupowski. Le Conseil Municipal adresse ses félicitations aux parents et ses meilleurs vœux de bonheur aux bébés.

- Mariages de :

Magalie Giguët et Johann Greiffemberg,

Fabienne Perrin et Jean-Marc Mollet. Le Conseil Municipal leur adresse ses meilleurs vœux de bonheur.

-Décès de M. Yves Zilio, de M. Pierre Gignoud, de David Laroche fils de Mme Monique Laroche.

de M. Delphin Sibué conseiller municipal du 09/03/2008 au 22/03/2014, ancien Président de l'association des anciens combattants de Saint-Vital.

de M. Claude Coustoulin porte-drapeau, ancien Président de l'association des anciens combattants de Saint-Vital.

Le Conseil Municipal adresse ses sincères condoléances à leurs enfants et leurs familles.